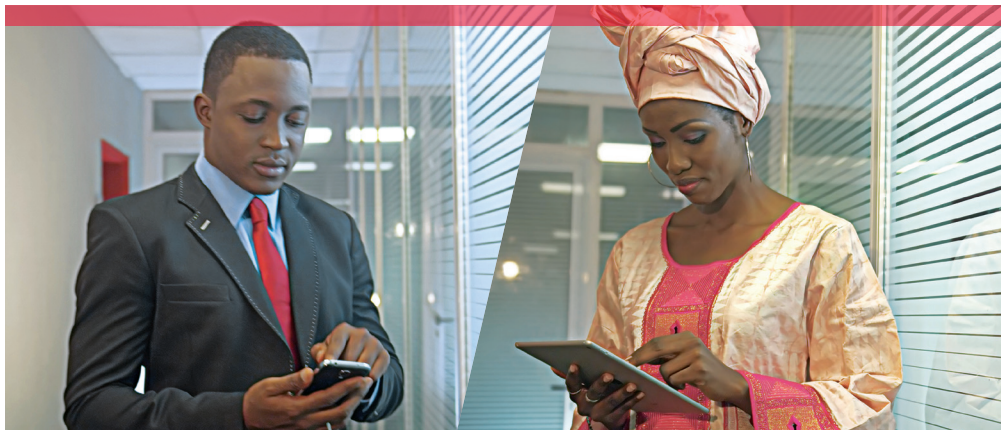


ENTREPRISES

TRANSFERTS
INTERNATIONAUX

CHARTE DES JUSTIFICATIFS des transferts internationaux



SYNTHÈSE DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE



Cette charte illustre la volonté de la SGBS d'assurer à ses clients la transparence dans ses traitements bancaires et de fournir les plus hautes exigences en matière de conformité de leurs opérations internationales, gage de confiance, de sécurité et de rapidité d'exécution.

Ce document précise, pour chaque nature d'opération, les modalités d'exécution des contrôles et la nomenclature des pièces requises.

C'est un outil didactique, technique et professionnel, qui vise à faciliter l'application des dispositions de la réglementation en vigueur (règlement n° 09/2010/CM/UE-MOA du 01/10/2010, qui abroge le règlement n°09/98/CM/UEMOA du 20/12/1998). À ce titre, nous vous proposons un panorama de la réglementation qui s'adresse aussi bien aux opérateurs économiques, aux professionnels du secteur bancaire, mais aussi au grand public.

Ce document ne se substitue pas aux textes en vigueur qui peuvent évoluer. Par ailleurs, la BCEAO se réserve le droit de réclamer tout document jugé nécessaire à son information.

Principes monétaires en vigueur :

La circulation de la monnaie (XOF) est libre au sein de la zone UEMOA*.

Les transferts à l'étranger en devises sont soumis à une autorisation de change accordée par la banque, ou BCEAO* si leurs montants excèdent 500.000 XOF.

Leurs justificatifs économiques se doivent d'être produits.

Pour toute importation de marchandises de valeur supérieure à 10 MXOF ne provenant pas de la Zone Franc*, l'opération doit être domiciliée dans une banque via l'application COTECNA/ORBUS

CAS GÉNÉRIQUES - JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

MONTANT F.O.B. (XOF)	UEMOA	ZONE FRANC	ÉTRANGER
< 499.999	Libre	<ul style="list-style-type: none"> Facture commerciale ou justificatif de prestations de services 	<ul style="list-style-type: none"> Facture commerciale ou justificatif de prestations de services
500.001 à 999.999	Libre	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de change ORBUS ou papier Timbre fiscal de 20.000 XOF <p>IMPORTATION DE BIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Facture commerciale <p>IMPORTATION DE SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> Facture commerciale ou justificatif de prestations de services 	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de change ORBUS ou papier Timbre fiscal de 20.000 XOF <p>IMPORTATION DE BIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Facture commerciale Document douanier (mise à la consommation visée par la Douane) <p>IMPORTATION DE SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> Facture commerciale ou justificatif de prestations de services
1.000.000 à 9.999.999	Libre	<ul style="list-style-type: none"> Timbre fiscal de 20.000 XOF <p>IMPORTATION DE BIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation de change électronique via ORBUS Facture commerciale Déclaration préalable d'importation (DPI) <p>IMPORTATION DE SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation de change ORBUS ou papier Facture commerciale ou justificatif de prestations de services Contrat commercial ou de prestation de services 	<ul style="list-style-type: none"> Timbre fiscal de 20.000 XOF <p>IMPORTATION DE BIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation de change électronique via ORBUS Facture commerciale Déclaration préalable d'importation (DPI) Document de mise à la consommation visée par les Douanes <p>IMPORTATION DE SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation de change ORBUS ou papier Facture commerciale ou justificatif de prestations de services Contrat commercial ou de prestation de services

MONTANT F.O.B. (XOF)	UEMOA	ZONE FRANC	ÉTRANGER
> 10.000.000	Libre	<ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal de 20.000 XOF <p>IMPORTATION DE BIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de change électronique via ORBUS • Facture commerciale • Déclaration préalable d'importation (DPI) <p>IMPORTATION DE SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de change ORBUS ou papier • Facture commerciale ou justificatif de prestations de services • Contrat commercial ou de prestation de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal de 20.000 XOF <p>IMPORTATION DE BIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de change électronique via ORBUS • Facture commerciale • Déclaration préalable d'importation (DPI) • Attestation d'importation visée par les Douanes et/ou la document de mise à la consommation visée par les Douanes <p>IMPORTATION DE SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de change ORBUS ou papier • Facture commerciale ou justificatif de prestations de services • Contrat commercial ou de prestation de services

CAS SPÉCIFIQUES - OPÉRATIONS COMMERCIALES

OPÉRATIONS COMMERCIALES	DOCUMENTS REQUIS		
Acompte sur importation	< 1 MXOF	1 M XOF < X < 10 M XOF	10 M XOF
	Autorisation de change ORBUS ou papier	Autorisation de change ORBUS	
	Timbre fiscal 20.000 XOF		
	Facture pro forma mentionnant l'acompte Copie certifiée conforme du contrat imposant le versement dudit acompte		
	Déclaration préalable d'importation (DPI)		Attestation d'importation visée par la Douane
Préfinancement d'exportation	Déclaration de préfinancement qui doit contenir les informations suivantes: noms et adresses de l'emprunteur et du prêteur, le montant du préfinancement, la banque domiciliaire, le produit à exporter et la période couverte.		
	Autorisation de change ORBUS ou papier	Autorisation de change ORBUS	
	Timbre fiscal 20.000 XOF		
	Déclaration préalable d'importation (DPI)		Attestation d'importation visée par la Douane
	La documentation ORBUS est faite à partir du montant global de la facture. Au moment du règlement, le client peut présenter la facture partielle à payer accompagnée de la facture globale ou une facture globale avec les détails du paiement partiel		

OPÉRATIONS COMMERCIALES	DOCUMENTS REQUIS		
Règlement partiel de facture / Règlement (partiel ou intégral) d'une facture après expédition des marchandises	< 1 MXOF	1 M XOF < X < 10 M XOF	10 M XOF
	500.000 FCFA < x < 1 M XOF Autorisation de change ORBUS ou papier	Autorisation de change ORBUS	
	Timbre fiscal 20.000 XOF		
	Déclaration préalable d'importation (DPI)		
Règlement de l'intégralité d'une facture avant l'expédition des marchandises*	Attestation d'importation visée par la Douane		
	La documentation ORBUS est faite à partir du montant global de la facture. Au moment du règlement, le client peut présenter la facture partielle à payer accompagnée de la facture globale ou une facture globale avec les détails du paiement partiel.		
	<ul style="list-style-type: none"> • Facture comportant la mention " Paiement avant expédition " • Déclaration préalable d'importation (DPI) • Autorisation de change ORBUS ou papier • Attestation d'importation visée par la Douane après réception des marchandises • Lettre d'engagement de l'importateur (régularisation des justificatifs douaniers au moins de le mois de l'expédition) à faire valider par la SGBS 		

* Afin d'assurer une sécurisation des paiements de nos clients, la SGBS considère que ce mode de règlement doit rester exceptionnel. En effet, il est préférable d'utiliser les modes de règlements plus sûrs du type des remises documentaires ou bien des crédits documentaires.

NOTA BENE :

La BCEAO accorde un délai d'un (1) mois pour les factures échues et non acquittées. Au-delà de ce délai, le fournisseur devra établir un courrier de relance établissant le non-paiement de ladite facture ou bien définissant une prorogation de l'échéance. La mention "Lettre de relance" est nécessaire pour les transactions dont le montant est supérieur à 200.000 euros.

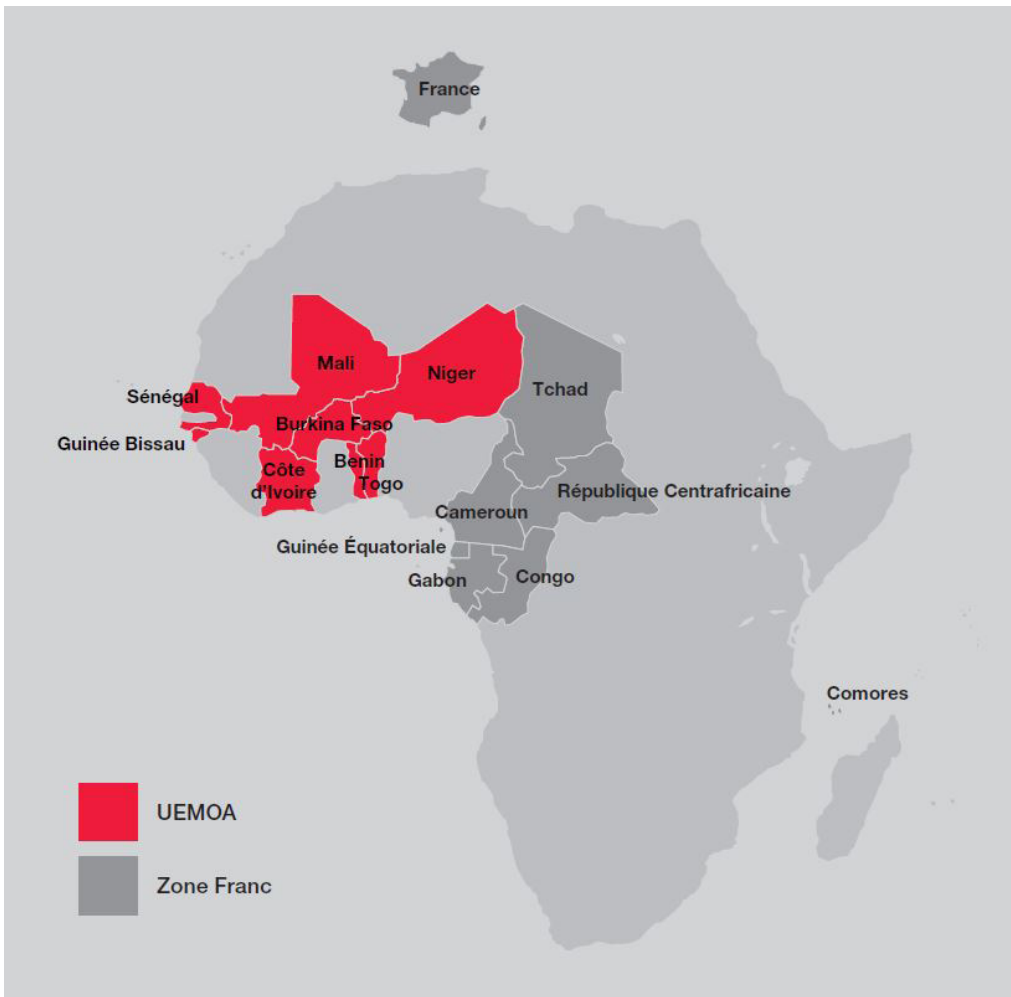
L'émission de chèques de banque en devises est soumis aux mêmes règles que les transferts.

CAS SPÉCIFIQUES - OPÉRATIONS FINANCIÈRES

OPÉRATIONS FINANCIÈRES	DOCUMENTS REQUIS
Remboursement d'emprunt contracté à l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• Autorisation de change papier• Timbre fiscal de 20.000 XOF• Avis de crédit démontrant que les fonds ont bien été réceptionnés au Sénégal• Contrat de prêt• Tableau d'amortissement de l'échéancier
Règlement de dividendes	<ul style="list-style-type: none">• PV du Conseil d'Administration décidant du montant et de la distribution de dividendes• Clé de répartition des bénéfices (nombre d'actions détenu par chaque actionnaires)• Etats financiers certifiées par les Commissaires aux comptes établis aux normes SYSCOA• Quitus fiscal• Autorisation de change papier• Timbre fiscal de 20.000 XOF
Transfert de produits nés de la vente de valeurs mobilières et immobilières	<ul style="list-style-type: none">• Contrat de ventes signé des deux parties• Acte notarié constatant la vente• Autorisation de change papier• Timbre fiscal de 20.000 XOF• Quitus fiscal sur le produit de la vente• Titre de propriété du bien vendu• Document prouvant la nationalité du bénéficiaire

CAS SPÉCIFIQUES – OPÉRATIONS DES PARTICULIERS

OPÉRATIONS FINANCIÈRES	DOCUMENTS REQUIS
Frais de scolarité et frais d'inscription	<ul style="list-style-type: none">• Autorisation de change papier• Timbre fiscal de 20.000 XOF• Document de l'établissement de l'année en cours attestant de l'inscription de l'étudiant• Fiche d'inscription avec le montant de l'inscription clairement libellé
Frais de séjour et de voyages	<ul style="list-style-type: none">• Plafonnés A 2.000.000 XOF• Autorisation de change papier• Timbre fiscal de 20.000 XOF• Billets d'avions• Photocopie du passeport



LEXIQUE

Définitions

UEMOA

(Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)

Les Etats membres de l'UEMOA sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Zone Franc

La zone Franc est composée des Etats membres de l'UEMOA, de la République française et ses départements et territoires d'Outre-Mer (la principauté de Monaco est assimilée à la France), et des autres pays dont l'Institut d'émission dispose d'un compte auprès du Trésor français (ie. les Etats membres de la CEMAC : Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad, Comores).

A VOS CÔTÉS



RENCONTREZ

votre chargé de clientèle en agence



CONNECTEZ-VOUS

www.societegenerale.sn



CONTACTEZ-NOUS AU

33 839 42 42

Les conseillers sont à votre écoute
du lundi au vendredi de 07h30 à 18h00



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE